

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

## La Bibliothèque Canadienne.

---

---

TOME I. SAMEDI, 30 OCTOBRE 1830 N<sup>o</sup>. 17.

---

---

### HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

MONTGOMERY employa les premiers jours de Décembre à faire passer ses troupes de la Pointe aux Trembles dans le voisinage de Québec, et à faire couper des facines pour ériger des batteries. Il établit son quartier général dans une maison appartenant au major Holland, d'où tous les ordres et toutes les dépêches furent émanés durant le siège. Le 3, le général américain envoya sommer le gouverneur de se rendre; mais loin d'admettre le parlementaire dans la ville, on tira, ou l'on feignit de tirer sur lui, pour l'éloigner. Le 4, une femme vint à la porte du Palais, et dit qu'elle avait une communication importante à faire au général Carleton. On la conduisit aussitôt au gouverneur, à qui elle présenta une lettre de Montgomery. Mais au lieu de la recevoir, il fit appeler un tambour par un de ses aides-de-camp, et lui ordonna de prendre la lettre avec des pincettes, et de la mettre dans le feu. Cela fait, il ordonna qu'on conduisît la femme hors de la ville, en lui recommandant d'informer Montgomery de la manière dont elle-même et la lettre avaient été traitées, et de lui dire que tel serait le sort de toutes ambassades semblables de la part des Américains, s'ils n'imploraient la clémence du roi, et ne redevenaient de loyaux sujets. Pourtant le lendemain et les jours suivant, les assiégés jettèrent plusieurs lettres dans la haute ville au moyen de flèches. Aussitôt qu'elles étaient aperçues, elles étaient ramassées et portées au gouverneur. Nous traduisons les deux suivantes.

*Aux habitans de Québec.*—Amis et co-sujets.—La malheureuse nécessité qui existe de déloger les troupes ministérielles

m'oblige à agir hostilement contre votre ville, qu'elles occupent. C'est avec le plus profond regret que je me trouve réduit à des mesures qui peuvent vous accabler de malheur et de détresse. La ville en feu dans cette saison rigoureuse ; une attaque générale contre de misérables ouvrages, défendues par une garnison plus misérable encore ; la confusion, le carnage et le pillage qui doivent être les conséquences d'une telle attaque, me remplissent d'horreur.—Je vous exhorte à faire vos efforts pour que votre ville me soit ouverte par capitulation. Vous ne pouvez pas sûrement ajouter foi aux mensonges propagés à notre désavantage par des sycophantes ministériels. Les armes continentales n'ont jamais été souillées par aucun acte de violence ou d'inhumanité. Nous sommes venus dans l'intention expresse de détruire la tyrannie, et de donner la liberté et la sûreté à cette province opprimée. La propriété privée ayant toujours été regardée par nous comme sacrée, j'ai inclus dans cette lettre celle que j'adresse au général Carleton, parce qu'il a fait tout ce qui a dépendu de lui pour vous laisser dans l'ignorance de tout ce qui aurait pu tendre à vous faire connaître vos véritables intérêts. S'il persiste, et que vous lui permettiez de vous envelopper dans la ruine qu'il désire peut-être, afin de cacher sa honte, je n'aurai pas à me reprocher de ne vous avoir pas averti de votre danger.

*Au général Carleton.*—Monsieur.—Malgré le mauvais traitement personnel que j'ai éprouvé de votre part ; malgré la cruauté que vous avez montrée envers les malheureux prisonniers que vous avez faits, les sentimens de l'humanité m'inclinent à recourir à cet expédient pour vous sauver de la destruction qui menace votre misérable garnison. Permettez-moi de vous assurer que je suis bien informé de votre situation : une grande étendue d'ouvrages de leur nature incapables de défense, confiés à un ramassis de matelots, la plupart nos amis, de citoyens qui désirent nous voir dans leurs murailles, d'un petit nombre d'hommes des plus méchantes troupes qui se soient jamais appelées soldats, l'impossibilité d'être secouru, et la certitude de manquer de toutes les choses nécessaires à la vie, quand même vos adversaires borneraient leurs opérations à un simple blocus, indiquent combien il est absurde de tenter de résister. Telle est votre situation. Je suis à la tête de troupes accoutumées au succès, persuadées de la bonté de la cause pour laquelle elles combattent, endurcies aux fatigues et aux dangers, et si outrées de votre inhumanité, de vos mauvais procédés, et des moyens indignes que vous avez employés pour leur faire tort dans l'esprit des Canadiens, que c'est avec difficulté que je les empêche, jusqu'à ce que mes batteries soient prêtes, d'attaquer vos ouvrages, qui leur fourniraient l'occa-

sion de se venger amplement et d'user de justes représailles. Comme vous avez fait tirer sur un pavillon de trêve, procédé jusqu'ici sans exemple même parmi les sauvages, je suis obligé d'employer cette voie extraordinaire pour vous faire connaître mes sentimens. A tout événement, néanmoins, j'acquitterai ma conscience, et si vous persistez à faire une défense que vous ne sauriez justifier, que les conséquences soient sur votre tête. Gardez vous de détruire des munitions ou provisions d'aucune sorte, publiques ou privées, comme vous avez fait à Montréal et sur le fleuve. Si vous le faites, je vous jure qu'il n'y aura pas de quartier.

Mais ni menaces ni dangers ne purent ébranler la fermeté du gouverneur, et Montgomery fut contraint de se préparer à assiéger la ville dans les formes. Le 9, les assiégeans commencèrent à faire un feu vif de petits mortiers, du palais de l'intendant, au fauxbourg St. Roch, contre la batterie de deux canons située près des casernes, mais sans lui faire aucun mal. Le lendemain matin, à 3 heures, il avait aussi été jetté dans la ville plus de trente-cinq bombes de derrière le mur d'un jardin, au même fauxbourg, mais sans autre effet que d'effrayer momentanément les femmes et les enfans. Le 11, à la pointe du jour, une batterie que l'ennemi érigeait au bout du fauxbourg St. Jean, parut achevée et consistait en fascines. Les seules pièces qui pouvaient jouer avec effet sur cette batterie étaient deux canons de 12, et deux de 24, placés près de la porte de St. Jean; mais on s'aperçut bientôt que les grandes maisons qu'il y avait à l'entrée du fauxbourg empêchaient les boulets de porter en plein sur la batterie, et l'ordre fut donné de les démolir. Mais les gens envoyés pour les abattre, ne pouvant y réussir aussitôt qu'ils l'auraient désiré, y mirent le feu; circonstance qui déplut beaucoup au gouverneur, parce que si le vent s'était élevé, il aurait pu s'en suivre une conflagration dangereuse pour la ville et pour la cause qu'il défendait.

Le feu continua ainsi de part et d'autre pendant plusieurs jours, mais sans beaucoup d'effet, du moins du côté des assiégeans. Le 15, un autre pavillon de trêve se montra près des murailles, mais le gouverneur ne le voulut pas plus le recevoir que le premier. Le parlementaire, en s'éloignant, dit assez haut pour être entendu: "La garnison n'aura donc qu'elle-même à blâmer, et le gouverneur répondra des conséquences." Le feu recommença des deux côtés, et Montgomery adressa à ses troupes l'ordre général qui suit: "Le général ayant vainement offert au gouverneur les termes d'accommodement les plus favorables, et fait toutes les démarches possibles pour induire les habitans à cesser de l'aider dans son extravagant dessein de défendre le seul poste que possèdent les troupes minis-

térielles dans cette province; animées par un succès continu, pleines de confiance en la justice de leur cause, et comptant sur l'appui de cette providence qui ne les a jamais abandonnées, les troupes continentales s'avanceront à l'attaque d'ouvrages qui ne peuvent être défendus par la misérable garnison qui s'y trouve renfermée, et qui consiste en matelots inaccoutumés au maniement des armes, en bourgeois incapables de faire les devoirs de soldats, et en quelques misérables émigrans.— Le général est persuadé qu'une attaque vigoureuse et résolue sera accompagnée de succès. Les effets du gouverneur, de la garnison, et de ceux qui se sont efforcés de tromper les habitans et de nuire aux amis de la liberté, seront également partagés entre les troupes. La centième partie du tout sera à la disposition du général, et donnée à ceux des soldats qui se seront distingués par leur activité et leur bravoure; et cela aussitôt que la ville sera entre nos mains, et que les habitans auront été désarmés.

Le feu continua le lendemain toute la journée, mais sans causer d'autre dommage dans la ville que d'y abattre les têtes de quelques cheminées. Vers le soir, on vit un certain nombre d'Américains aller et venir au fauxbourg St. Roch, particulièrement près du palais de l'intendant; on crut dans la ville qu'on serait attaqué pendant la nuit: vers cinq heures, en effet, le tambour et le tocsin donnèrent l'alarme, et au bout de quelques minutes toute la garnison fut sous les armes. Ce n'était pourtant qu'une fausse alerte; mais elle donna au gouverneur l'occasion de remercier la garnison de sa bonne volonté et de la promptitude avec laquelle elle avait répondu à l'appel qui lui avait été fait, et de voir jusqu'à quel point il pouvait compter sur elle, en cas de danger réel. On sut en même temps qu'il régnait beaucoup de mécontentement parmi les assiégés; qu'ils étaient à la veille de manquer de munitions de guerre, et que plusieurs d'entr'eux étaient atteints de la petite vérole. Cependant, le 22, on apprit d'un prisonnier, qui s'était échappé, et d'un déserteur, qu'il se faisait de grands préparatifs dans le camp américain, pour donner l'assaut à la forteresse, et que cet assaut devait avoir lieu avant le 1er Janvier. Cet avis induisit le gouverneur à doubler les gardes et les piquets, et à prendre tous les moyens de mettre la place dans le meilleur état de défense possible.

(A continuer.)

## REVOLUTIONS DU GLOBE.

Les partisans de la diminution graduelle des eaux de la mer ont le port de Fréjus autrefois si célèbre pour l'asile qu'il

donnait aux galères des Romains, et qui se trouve aujourd'hui très éloigné du rivage; celui d'Aigues-mortes, où St. Louis s'embarqua sur les vaisseaux qui le portèrent en Orient, et qui se trouve également à sec. Celui de Brindisi est dans le même cas. Enfin la ville de Damiette, située du temps de St. Louis, au bord de la mer, en est déjà éloignée de neuf à dix milles d'Italie.

Ceux qui sont d'une opinion contraire, rappellent que plusieurs contrées de la basse Egypte, qui sont maintenant au-dessous du niveau de la mer, et que la salure des eaux rend stériles et inhabitables, étaient, il y a trois mille ans, au-dessus de ce même niveau, et fertiles.

Au reste, quand on s'occupe de cette grande question de l'élevation ou de l'abaissement du niveau de la mer, il est extrêmement important de se convaincre que celui des continents, loin de rester invariable, éprouve souvent des changemens considérables, même dans l'espace de quelques siècles. C'est ce qui nous est prouvé jusqu'à l'évidence par l'état dans lequel se trouvent plusieurs monumens anciens, dont quelques uns paraissent avoir été abaissés ou élevés avec le sol qui les porte, tandis que d'autres, qu'on retrouve maintenant à moitié engagés dans la terre, où s'y sont enfoncés par leur poids, ou ont été peu à peu entourrés par elle, tout le sol des environs se soulevant, excepté celui qui se trouvait maintenu dans sa place par la pression que le bâtiment lui faisait éprouver. C'est ainsi que les ruines du tombeau de Théodoric de Vérone, roi des Goths, construit l'an 495, près de Ravenne, en Italie, se sont tellement enfoncées dans la terre, qu'on ne voit plus que la moitié de ce monument gothique, le reste étant caché sous le sol.

On voit, dans plusieurs endroits de l'Ecosse, les restes des murs que les Romains firent construire au 2<sup>ème</sup> siècle de l'ère chrétienne, et qui coupent ce pays d'une mer à l'autre; mais ils sont aujourd'hui enfoncés dans la terre, et il faut fouiller pour les trouver. Il en est de même d'un autre mur qu'Adrien fit bâtir en terre vers l'an 125; et qui traversait l'Angleterre depuis Newcastle jusqu'à Carlisle. Il fut, en 432, reconstruit en briques par Aetius, général de l'empire romain, qui lui donna alors huit pieds d'épaisseur sur douze de hauteur. Ce mur est, en plusieurs endroits, totalement enseveli.

Il est démontré que la surface de l'Italie n'est plus la même que du temps de l'ancienne Rome. C'est ce que prouvent les fameux chemins consulaires, dont une partie encore est si bien conservée. Le censeur Appius Claudius fit commencer un de ces chemins, il y a 2172 ans: il avait 14 pieds de largeur, et conduisait en droite ligne de Rome à Capoue. Pour le niveler,

il fit couper plusieurs montagnes, desquelles on voit encore aujourd'hui celle qu'on nomme *Pisca marina*, près Terracine : elle est percée à une hauteur de 200 pieds, et chaque dixaine de pied est marquée par des lettres romaines. Sur les parois de la montagne, le fond de ce chemin était si ferme, et les pierres étaient si étroitement liées, que dans les endroits où on la retrouvée, il est aussi solide que lors de sa construction : on ne peut pas même faire pénétrer la pointe d'une épée dans les joints de ces pierres. Néanmoins, il se trouve actuellement impraticable dans l'étendue de plus de 60 lieues d'Italie, c'est-à-dire depuis Rome jusqu'à *Torre della mare* ; enfin il se perd dans les vastes et profonds marais Pontins, desquels il sort tout entier. On peut alors le suivre sans interruption pendant plus de 10 lieues d'Italie jusqu'à Ste. Agathe, où on est obligé de le quitter de nouveau.

Un autre chemin consulaire, nommé *Via Flaminia*, traverse l'Italie depuis Rome jusqu'à Rimini ; il a été construit il y a environ 2000 ans ; aussi, dans cet intervalle, a-t-il éprouvé des changemens bien considérables. On voit deux inscriptions : l'une sur le pont de Citta Castellana, et l'autre, au-dessus de la porte d'une hotellerie à Castel Nuovo, qui annoncent que toute la belle partie de ce chemin, depuis Otricoli jusqu'à Castel Nuovo, dans une étendue de plus de 20 lieues d'Italie, a été ensevelie depuis plusieurs siècles. Aujourd'hui les voyageurs peuvent suivre cette route.

On sait que le Monte-Nuovo (la montagne nouvelle,) près de Pouzzol, qui est haut de 2400 pieds, s'est élevé dans une seule nuit.

Près de Pouzzol, et à 50 toises seulement de la côte, on rencontre les ruines d'un temple de Sérapis, dont le pavé est maintenant au niveau de la mer : or il est extrêmement probable qu'on n'aurait pas construit un pareil édifice dans un lieu si bas et si peu éloigné du rivage. Mais ce n'est pas tout, le terrain sur lequel repose cet édifice a été envahi par la mer, qui a laissé sur ces ruines des traces évidentes de son séjour : on remarque en effet, sur les murs, à 6 ou 7 pieds au-dessus du sol, des traces d'incrustations produites par les eaux ; et, sur trois colonnes qui sont encore de bout, depuis 10 pieds, à partir de la base, jusqu'à 16, on trouve des trous de pholades parfaitement reconnaissables. Le sol du temple a donc été, depuis la construction de l'édifice, d'abord enfoncé de manière à être enseveli par les eaux, qui y ont séjourné assez longtemps, puis complètement relevé ; et placé dans la situation où nous le voyons maintenant.

Ce qui a eu lieu en Italie a dû se passer dans toutes les autres contrées de la terre, dont le sol n'a pas sans doute été moins

que celui de ce beau pays sujet aux changemens de niveau les plus considérables. Cependant, comme l'Italie est bien plus qu'aucune autre contrée couverte de monumens antiques, dont la situation primitive nous est connue, on a pu y faire un plus grand nombre d'observations semblables.

En 1571, en Herfordshire, on vit une étendue de vingt arpens de terre labourée et de prairie, se séparer de la masse commune, et être insensiblement transportée en trois jours, à 400 pas de distance. Ce qu'il y eut de plus singulier, fut qu'on n'entendit aucun bruit; seulement, lorsque ce terrain ambulante se fut fixé, la terre s'enfla subitement, et il se forma une élévation très considérable.

**PUITS ARTESIENS**—Nos voisins de France, dit un journaliste de Londres, sont activement occupés à former une série de puits artésiens pour l'usage des manufactures des villes. A Gonnehem, près de Béthune, une de ces fontaines jaillissantes fait mouvoir un moulin qui moud deux cents kilogrammes de farine en 24 heures, et fournit de l'eau à tout le voisinage. La ville d'Arras possède plusieurs de ces fontaines. Avant leur formation, les habitans étaient en danger de perdre, faute d'eau, leur principale ressource, le filage de la soie et la teinture. Un ingénieur a réussi dernièrement à amener à la surface du sol plusieurs fontaines copieuses, l'une desquelles donne deux cent quatrevingt-huit verges cubes d'eau par jour.

**BRESIL**.—Nous avons reçu une série du journal brésilien *O'Brasileiro Imparcial* jusqu'au 10 Août. Il y est dit que le gouvernement avait constamment à lutter contre "la faction des anarchistes," voulant parler des libéraux qui sont répandus dans toutes les provinces. La chambre des députés avait adopté des mesures qui sont qualifiées d'empiétemens sur les prérogatives de la couronne. Il avait régné une grande agitation dans ce corps, dans plusieurs des séances du mois de Juillet. Suivant la gazette du gouvernement, l'esprit de vertige de 1823 s'y était montré au point de gêner extrêmement l'exécutif. Cependant, après des débats très animés, la chambre des députés avait concouru, le 9 Août, à un projet de loi "pour reprimer l'abus de la liberté de la presse, abus auquel, dit le rédacteur du *Brasileiro*, tous les maux de l'empire doivent être attribués.—*Papier de New-York*.

**PAYS-BAS. Proclamation.** "Habitans de Bruxelles.—La députation chargée de présenter au roi l'expression du vœu général des Belges est revenue dans cette ville. Elle apporte des nouvelles satisfaisantes et propres à tranquilliser les esprits.



Le détail est maintenant sous presse, et vous sera communiqué sans délai.

La commission qui siège présentement au palais de son Altesse royale est occupée à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à cette fin désirable. A ma prière, MM. Rouppe et Van de Weyer ont été adjoints à la commission.

Le commandant de la garde bourgeoise, baron Em. Vanderlinden d'Hooghworst.

*Rapport.* Messieurs.—Etant arrivés à la Haie, Lundi à une heure, nous demandâmes une audience du roi. A peine une demi-heure s'était-elle écoulée, que nous reçûmes une réponse favorable. Mardi, à midi, nous nous rendîmes au palais. Sa majesté nous reçut avec bonté, nous demanda nos pouvoirs, et ne trouva pas à redire au titre en vertu duquel nous nous présentions. Après que nous lui eûmes lu l'adressé qui nous avait été confiée, sa majesté nous dit qu'elle se trouvait heureuse d'avoir anticipé nos vœux en convoquant les états-généraux, pour le 13 de Septembre, moyen légal et sûr de connaître et de satisfaire les vœux de toutes les parties du royaume, de faire droit à leurs plaintes et de découvrir les moyens d'y remédier. Après quelques observations générales, nous procédâmes à l'exposition, et ensuite à la discussion des divers points que, dans votre assemblée du 27, vous nous chargeâtes de communiquer verbalement à sa majesté. Il s'éleva une discussion sur les théories de la responsabilité ministérielle et du contre-seing. Le roi dit que la loi fondamentale n'autorisait pas nos théories; qu'elles pouvaient être justes et mêmes utiles, mais qu'elles ne pouvaient être établies que par un changement dans la loi fondamentale, fait de concert avec les états-généraux convoqués avec le double du nombre accoutumé des membres; que comme une session extraordinaire devait s'ouvrir le 13 de Septembre, l'occasion se présenterait, soit à son désir, soit sur l'invitation de la seconde chambre, de faire une proposition sur ce point, ainsi que sur tous les autres que nous avions discutés, et qui pourraient être jugés utiles et avantageux au pays. Lorsque nous demandâmes le renvoi de quelques ministres, et particulièrement de M. Van-Maanen, sa majesté ne dit pas un mot en leur faveur. Elle n'exprima aucun déplaisir, et ne contredit pas les plaintes que nous énumérâmes au long contre eux. Elle observa que la loi fondamentale lui donnait le libre choix de ses ministres; qu'au reste, elle ne pouvait prendre aucune détermination tant qu'elle paraîtrait y être forcée; qu'elle mettait trop de prix à l'honneur de préserver la dignité royale, pour paraître céder comme quelqu'un à qui l'on fait une demande, en lui mettant le pistolet sous la gorge. Elle nous laissa voir pleinement, ainsi qu'aux

députés de Liège, qu'elle pourrait prendre notre demande en considération.

A l'égard du tribunal suprême, sa majesté dit que c'était après mûre délibération que le lieu de son établissement avait été choisi; que néanmoins elle prendrait en considération cette requête, et les moyens de concilier tous les intérêts.—Sur ce que nous lui dîmes de l'inégale répartition des offices des grands établissemens et des départemens publics, sa majesté parut affligée, et sans disputer la vérité des faits, elle dit qu'il était très-difficile de partager également les charges publiques; que pourtant elle s'occuperait de ce sujet, aussitôt que le bon ordre serait rétabli; qu'il était nécessaire, avant tout, que les princes ses fils entrassent dans Bruxelles à la tête de ses troupes, et missent fin à l'état apparent de contrainte, auquel elle ne pouvait céder sans donner un exemple pernicieux à toutes les autres villes du royaume.

Après de longues discussions sur l'inconvenance, et sur les désastres probables qui s'en suivraient, si les troupes entraient de force, et sur les avantages d'une convention et d'une proclamation pour leur entrée, en maintenant une occupation partielle des postes par la garde bourgeoise, sa majesté nous dit de voir le ministre de l'intérieur, et de nous présenter aux princes, à notre retour à Bruxelles.—En finissant, le roi exprima le désir que tout fût arrangé aussitôt que possible. Il nous dit avec beaucoup d'émotion, et répéta plusieurs fois combien il avait horreur de l'effusion du sang.

Après une audience de deux heures, nous prîmes congé du roi, et allâmes trouver le ministre de l'intérieur, qui ayant à aller chez le roi, nous remit à huit heures du soir. Des discussions semblables s'élevèrent sur les divers points mis devant sa majesté. Tout se fit avec une franchise qui nous a donné les plus grandes espérances. M. de Lacoste nous a prouvé qu'il avait le cœur d'un Belge, et qu'il était mû par les meilleures intentions.

Nous avons vu le prince d'Orange, à notre arrivée. Son Altesse royale nous a commissionnés de vous dire qu'elle se constituait médiatrice entre sa majesté et les habitans du sud, et qu'elle appuierait vos demandes de manière à obtenir le succès le plus prompt et le plus complet.

Le prince d'Orange est arrivé à la Haie le 4<sup>e</sup> Septembre, et y a été reçu avec beaucoup de joie par la population. Le roi s'est rendu à l'hôtel du prince. Sa majesté a déchargé M. Van-Maanen de l'office de ministre de la justice, en le remerciant et lui exprimant sa reconnaissance des longs et importants services qu'il a rendus à son pays.

PRUSSE.—La *Gazette d'Etat de Berlin*, qui publie les derniers évènements de Paris dans de grands détails, donne à Sa majesté, Louis Philippe I, le titre de Roi des Français.

Des journaux de Hambourg du 4 Septembre, reçus à Londres, annoncent que le comte Lobau, ambassadeur extraordinaire de France à la cour de Berlin, a été présenté au roi de Prusse, le 30 Août, et a présenté, à cette occasion, à sa majesté, une lettre de Louis-Philippe, annonçant son avènement au trône de France. Ils s'accordent à dire que le comte a été reçu de la manière la plus flatteuse, et a été invité à dîner avec le roi. On ajoute que sa majesté lui a fait présent d'une tabatière enrichie de diamans, et l'a invité à se trouver à la revue qui doit avoir lieu près de Brademburg. Cette nouvelle est d'autant plus importante, que la conduite de la Russie envers la France était alors pleinement connue du roi de Prusse; de sorte qu'on ne peut pas dire qu'en cette occasion le dernier a agi d'une manière décidée avant d'avoir pu connaître les sentimens de l'empereur son allié et son gendre.

AUTRICHE.—Des lettres de Vienne, du 25 Août, disent que M. de Metternich pense sérieusement à se retirer des affaires; et que l'archiduc Charles le remplacera.

RUSSIE.—M. Pozzo di Borgo, l'ambassadeur russe à Paris, a reçu l'ordre par un courrier parti le 21 Août, d'avertir tous les sujets russes qui sont à Paris de sortir de France sous huit jours, à peine d'encourir le déplaisir de leur souverain. En même temps, il a été provisoirement défendu à l'ambassadeur d'accorder des passeports aux Français qui se proposeraient d'aller en Russie; et lorsque l'ordre est parti de St. Petersburg, l'heureuse issue de la révolution n'y était qu'imparfaitement connue; car le courrier de l'ambassade russe, qui est parti de Paris le 9, pour annoncer l'avènement de Louis-Philippe, a rencontré aux portes de St. Petersburg, le 21 Août, celui qui a apporté l'ordre ci-dessus. Un ordre semblable a été apporté de Varsovie aux Polonais qui se trouvent en France.

Pourtant, d'après des dates plus récentes de Paris, il paraît que l'ambassadeur russe a pris sur lui de déclarer à ses compatriotes résidant à Paris, qu'il n'y avait nulle apparence d'hostilité entre les deux pays, et que les derniers ordres de l'empereur seraient probablement contremandés par les prochaines dépêches.

FRANCE.—Quelques troubles ayant eu lieu à Nîmes, la garde nationale de Lyons a offert son aide, et il en est parti

5,000 avec 4 canons. Tout le monde voulait marcher, et il a fallu prendre 40 hommes par compagnie. Le 10<sup>e</sup>. régiment, qui est animé du meilleur esprit, a marché avec la garde nationale. Les troubles étaient apaisés le 2 de Septembre.

Le prince de Polignac a confié sa défense à MM. Mandaroux-Vertain, Honequin et Berryer, fils.—Quelques journaux de Paris disaient que le prince de Talleyrand avait été nommé ambassadeur à la Cour de Londres.

ITALIE.—Des lettres de Turin, du 29 Août, disent qu'il y avait eu dans cette ville le 24, un conseil auquel plusieurs généraux avaient été appelés. Il s'y était agi de savoir si les forteresses que les Autrichiens désiraient occuper, leur seraient livrées. On dit que le conseil a décidé que non seulement l'occupation serait refusée, mais qu'on ne permettrait à aucune armée étrangère d'entrer dans le pays. L'opinion privée du roi, a, dit-on, amené cette décision.

ESPAGNE.—Des lettres de Madrid du 26 Août annoncent que le cabinet continue à délibérer sur les mesures à prendre pour contenter le peuple, et semble disposé à accorder beaucoup. Mais les apostoliques sont d'avis de ne rien céder. Le général Zambrano continue à faire marcher des troupes vers les frontières de France; mais, d'un autre côté, les réfugiés espagnols s'organisent au pied des Pyrénées. Le 31 Août, ils étaient au nombre de 1200 portant les couleurs de l'indépendance, rouge et jaune.

Le célèbre Pasteur est à Bayonne, ainsi que l'aide-de-camp du général Mina. Le général Torrejos est dans le voisinage. Le général Vigo est à la veille de joindre ses compagnons d'exil. Les Espagnols assemblés à Bourg-madame sont armés, de même que ceux qui sont à Bayonne. Plusieurs d'entr'eux portent des rubans rouges et jaunes, emblème de la liberté. Enfin, ces Espagnols n'attendent que l'arrivée de Mina, qui possède toute leur confiance. On affirme que lorsqu'ils seront tous assemblés, Vigo s'avancera vers la Galice, Torrejos et Quiroga vers Madrid, et que Mina entrera dans la Catalogne.

Aux dernières nouvelles, la Prusse avait reconnu virtuellement, et allait reconnaître formellement le nouveau gouvernement de France. L'Autriche, disait-on, avait aussi suivi, ou allait suivre l'exemple donné par l'Angleterre. La Russie seule tenait une marche contraire; mais on s'attendait qu'elle reviendrait sur ses pas, lorsqu'elle connaîtrait le véritable état des choses. Cette circonstance nous paraît prouver que ceux-là ont tort, qui voudraient que les Français eussent appelé au trône le jeune

Napoléon, ou eussent établi chez eux un gouvernement républicain. Celles des puissances étrangères qui n'hésitent pas à reconnaître Louis-Philippe, auraient très probablement refusé de reconnaître Napoléon II ou une république, et il est douteux que les Français eussent été assez unanimes, eussent trouvé chez eux assez d'énergie, ou eussent eu le temps de faire les préparatifs nécessaires pour repousser une nouvelle coalition des puissances continentales. La chose eût peut-être été possible, à l'aide d'insurrections chez les peuples voisins; ç'eût peut-être été le moyen d'aggrandir la France et de lui redonner ses bornes naturelles; mais le risque eût toujours été extrêmement grand, et le péril imminent. C'aurait été échanger le risque de tout perdre contre la chance assez peu probable d'obtenir un peu plus, et du côté du territoire seulement; car sous les autres rapports, nous ne voyons pas ce que les Français pourraient désirer de plus que ce qu'ils ont présentement. Napoléon II serait-il un meilleur souverain que Louis-Philippe, que le *roi citoyen*, comme on l'appelle, et à juste titre, à ce que nous croyons? Une constitution purement démocratique vaudrait-elle mieux, concilierait-elle même autant d'intérêts que la nouvelle charte? C'est ce dont nous ne pouvons être persuadés. Par le nouvel ordre de choses, les Français nous paraissent avoir obtenu tout ce qu'ils pouvaient désirer sous le rapport de l'honneur national, et sous celui du bonheur social. En mettant sur le trône le duc d'Orléans, au préjudice du petit duc de Bordeaux, la nation française a fait un acte d'indépendance et de souveraineté aussi grand et aussi complet que si elle y eût mis, ou voulu mettre le fils de Napoléon, et toutes les classes de citoyens possèdent, en vertu de la présente constitution, autant ou plus de droits qu'on n'en a, ou qu'on n'en a eus, sous bien des gouvernements républicains. Le nom de république française était imposant sans doute; celui d'empire était glorieux; mais on ne renonce pas à la puissance et à la gloire pour être gouverné par un roi, et surtout par un roi constitutionnel, témoin le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et il y aurait toujours de la folie à risquer de perdre un bien certain, pour courir après un mieux tout au plus idéal, et très incertain.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer ces remarques que par le morceau suivant, que nous empruntons à la *Minerve* de Jeudi dernier.

“ SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES VICTIMES DES 27, 28, ET  
29 JUILLET.

“ L'Appel que nous avons fait dans notre feuille du 14 courant, ne pouvait manquer d'être entendu des Canadiens. L'exemple honorable de l'Angleterre et de son gracieux Souverain

Guillaume IV, a été suivi avec empressement par un bon nombre de citoyens de Montréal : il le sera, nous n'en doutons pas, par ceux des campagnes et des districts de Québec et des Trois Rivières.

“ La France est assez riche ; elle est trop généreuse pour ne pas récompenser les victimes de Juillet dernier, et leurs familles.—C'est donc moins de l'argent que nous devons lui offrir que l'expression de nos sentimens sympathiques : sentimens dont tous les amis d'une liberté sage sont animés.

“ Les plus légères offrandes seront reçues avec autant de gratitude que les plus fortes. Nous invitons donc nos concitoyens à souscrire, n'importe pour quelle somme ; mais en aussi grand nombre que possible, afin de prouver que, comme l'Angleterre et la France, ils ont l'arbitraire en horreur.

“ Le montant des souscriptions sera envoyé à Mr. Lafitte, par Mr. Fabre, Libraire de cette ville.”

D'après les dernières lettres reçues à Londres des Pays-Bas, le roi avait émané une proclamation qui avait causé une satisfaction générale à Gand, à Anvers et autres villes de Flandres. La majorité des habitans de ces villes paraissait opposée à la séparation des deux pays.

Le temps avait été très défavorable à la récolte, en Angleterre jusqu'au 13 septembre, date des dernières nouvelles. La potasse et la parasse continuaient à se bien vendre. Pendant la dernière semaine, il s'en était vendu 1750 quarts à Liverpool, la première à 29s. 6d. et 30s. 6d, et la dernière, 35s. 6d. et 36s.

Le *Montreal Gazette* donne l'analyse suivante de la dernière et de la présente Commission de la paix pour le district de Montréal.

La dernière Commission se composait de 167 individus, (indépendamment des juges et des conseillers,) dont 111 étaient Anglais, et 56 Canadiens.

La présente Commission se compose de 138 individus, dont 77 Anglais, et 61 Canadiens.—Ceux qui étaient de la dernière Commission sont au nombre de 80, dont 48 Anglais et 32 Canadiens.—Les nouveaux membres de la présente Commission sont au nombre de 58, dont 29 Anglais, et 29 Canadiens.—Ceux de la dernière Commission qui ne sont pas de la présente, sont au nombre de 87, dont 59 Anglais, et 28 Canadiens.

POUR L'OBSERVATEUR.—Enfin, la liste des juges de paix pour les trois districts est publiée. On voit par cette liste que le nombre des magistrats canadiens est un peu plus considéra-

ble que ci-devant. On se plaint néanmoins, et suivant moi, avec raison, qu'il ne l'est pas encore assez, vu la grande disproportion qu'il y a entre la population anglaise et la population canadienne, surtout dans les districts de Montréal et de Québec, et dans ce dernier en particulier. On se plaint encore que plusieurs des nouveaux juges de paix ne sont pas qualifiés, quant à la propriété foncière, aux talens et aux connaissances. Je ne sais si la première partie de la plainte est bien fondée; quant à la seconde, je dis qu'elle ne l'est point du tout; ou, en d'autres termes, qu'on ne peut nullement blâmer l'exécutif des choix qu'il a faits. La législature n'ayant exigé d'autre qualification que la possession d'un certain revenu foncier, le gouvernement n'a ni pu ni dû en exiger davantage. Si la loi suppose, implicitement, qu'avec ce revenu on possède toutes les qualités requises pour exercer dignement la charge, le gouvernement est obligé d'en passer par cette supposition, ou cette fiction, et il ne serait pas raisonnable d'exiger qu'il connaît personnellement tous les individus qui peuvent se qualifier sous le seul rapport regardé comme important. Si la législature pouvait faire plus ou mieux qu'elle n'a fait, c'est ce que je ne saurais dire; car si ce n'est pas humilier un homme que d'exiger qu'il se qualifie sous le rapport de la propriété foncière, quoique ce soit, en certains cas, lui demander s'il est riche ou pauvre, s'il *vaut quelque chose*, ou s'il *ne vaut rien*, suivant la manière de penser et de dire en certain pays, peut-être l'humilierait-on en lui demandant s'il a des talens ou s'il n'en a point, s'il est éclairé, ou s'il manque de lumières et de connaissances. Peut-être aurait-on droit de se plaindre qu'en certains endroits on a fait magistrats des jeunes gens un peu trop jeunes. Il me semble qu'un magistrat devrait être d'un âge compatible avec un certain degré de gravité et propre à inspirer quelque respect. Pourtant l'exécutif n'est pas plus tenu de connaître exactement l'âge que le savoir des particuliers. Les plus déraisonnables des plaignants, à mon avis, seraient ceux qui verraient dans ces nominations une affaire de parti, ou qui auraient exigé qu'en fût une. Un bon gouvernement ne connaît point de partis; il doit être,

IMPARTIAL.

Il a été enfin décidé que la nouvelle Douane serait bâtie sur le quai du Roi. Il a été donné des ordres hier pour marquer le terrain. Le bâtiment sera à deux étages, en pierres de taille, et aura des voûtes spacieuses.—*Star.*

Nous apprenons avec plaisir que le pensionnat du collège de Ste. Anne se compose actuellement de quarante élèves, diri-

gés par messire Proulx, ci-devant directeur du collège de St. Hincinthe, assisté de MM. Grenier, Turcotte, Sirois, Lafontaine et Dunn, laïc, professeur anglais.—*Gazette de Québec.*

CHATEAU ST. LOUIS,

Québec, le 21 Octobre, 1820.

Il a plu à Son Excellence lord Aylmer, de nommer le lieutenant colonel Glegg, comme secrétaire civil.

Son Excellence le gouverneur-en-chef s'occupera des affaires tant civiles que militaires au Château St. Louis, les jours suivans, savoir :

AFFAIRES CIVILES.

Les lundis, mercredis et vendredis, de onze heures à une heure.

AFFAIRES MILITAIRES.

Les mardis, jeudis et samedis de onze heures à une heure.

De par Son Excellence,

J. B. GLEGG, secrét.

Château St. Louis, le 20 Octobre 1820.

Il paraît par un avertissement publié dans le *Montreal Gazette*, que quelques particuliers de cette ville se proposent de s'adresser à la Législature, pour demander que la province construite, on leur permette de construire, à la plaine Ste. Anne, un bassin navigable pour les bateaux, berges, &c. Ce bassin formerait un triangle, ou espace triangulaire, qui aurait pour base le canal de La Chine.

Les quais avancent, mais il nous semble y avoir encore beaucoup à faire, avant qu'ils soient achevés, ou mis hors de danger du côté des glaces.

*Orage extraordinaire.*—Mardi soir, vers cinq heures, a commencé un violent orage accompagné d'éclairs et de coups de tonnerre, qui se succédaient avec une rapidité étonnante. Plusieurs accidens en ont été la suite. Dans la paroisse de Longueuil, au Côteau rouge, la grange d'un habitant du nom de St. André a été brûlée par la foudre, ainsi que 4000 gerbes de blé, 1800 gerbes d'avoine, 20 voies de pois, et 6000 bottes de foin qu'elle renfermait. On nous rapporte que la grange d'un nommé Racicot, entre Longueuil et La Prairie; celle d'un nommé Quesnel, à la côte de Liesse, paroisse de St. Laurent, une maison et une grange à St. Jean, sont aussi devenues la proie des flammes occasionnées par le fluide électrique.—*Minerve.*

*Feu.*—Jeudi matin, vers une heure, le feu fut aperçu dans la partie de la maison faisant le coin des rues St. Paul et St.



François Xavier, occupée par Mr. J. Pelan, comme boutique d'épicerie. Le feu se communiqua bientôt à l'autre partie du bas étage, occupée comme boutique de tailleur, par M.M. Hedge et Cie.; mais comme la maison était plafonnée, et que les pompes arrivèrent promptement sur le lieu, les flammes furent éteintes avant qu'elles eussent gagné l'étage supérieur. Cette maison, appartenant à la succession Berthelet, était assurée pour la somme de 400 $\text{\$}$ . au bureau d'assurance de Québec. Les effets de Mr. Pelan étaient aussi assurés pour 400 $\text{\$}$ . au même bureau.

Le même jour, vers 8 heures du soir, un grand bâtiment appartenant au Dr. Mount, à la Pointe Claire, et servant d'étable et de remise, fut aperçu tout en feu. L'élément destructeur avait fait alors trop de progrès pour qu'il fût possible de les arrêter, ou même d'entrer dans le bâtiment, et deux chevaux, les voitures, harnois et autres effets qui s'y trouvaient, furent la proie des flammes. Le feu prit à plusieurs reprises à la maison, mais on parvint chaque fois à l'éteindre. Un domestique était allé à l'étable, vers 6 heures, avec une pipe allumée, et c'est à cette circonstance que l'incendie est attribué. La perte est, nous dit-on, de 200 $\text{\$}$  à 300 $\text{\$}$ . Nous n'avons pu apprendre si le bâtiment, consumé était assuré.

*Accidens.*—Samedi dernier, on a trouvé, dans le fleuve, le corps d'un matelot du *Cherub*, du nom de Brodie, qui a disparu il y a quelque temps, et qu'on croyait avoir déserté. Il était âgé d'environ 19 ans.

Dimanche, un homme employé à quelque ouvrage sur la petite île, y a été trouvé mort, en apparence d'une chute sur une pièce de bois, comme on a cru s'en apercevoir à une meurtrissure qu'il avait au cou.

*Mariés* : A St. Charles, le 20, par Messire Hébert, F. DORTON, écuyer, de Québec, à Dlle. Cordelia LOVELL, nièce de l'honorable Charles De St. Ours.

Aux Trois Rivières, le 24, Mr. Ulric BOUDREAU, marchand, de Montréal, à Dlle. Sophia, fille de Mr. Luther Sawtell, aussi marchand de cette ville.

*Décédés* :—A, Gentilly le 14, à l'âge de 45 ans, Dame Marie-Anne Proux, épouse de F. Legendre, écuyer;

A St. Michel, district de Québec, le 16, Dame M. Madeleine Béatrix POULIN, veuve de feu F. Fortier, écuyer;

A St. Grégoire, le 19, le Dr. Christophe FOURNIER, âgé de 25 ans;

A Boucherville, le 24, J. I. BOUCHER DE LA BROQUERIE, écuyer, âgé de 70 ans.

**EDUCEMENT PUBLIE**, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

EPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIERES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie rectis*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air: *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhais.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhais.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière*; *Que j'aime à voir les hirondelles*, &c.).—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Epigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE.

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Curés et le public en général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et à vendre des TAPIS DE PIED DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église, les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.

J. B. CHALIFOUX.

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

*A Messrs. les Instituteurs, Merchands, Commis et autres.*

**L**E Soussigné a vendre, L'ARITHMETIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE, le VOYAGE DE FRANCHERE, &c. &c.

M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie.

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner, la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché Neuf.

M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS, REQUETES, AVERTISSEMENS, &c.

**U**NE personne d'un âge mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Comptable ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.

Montréal, 24 Septembre 1850.